

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 1 sur 13

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : emilie.auribault@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1272/2008 (CLP)

Liquides inflammables (Catégorie 2), H225

Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central, H336

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 2 sur 13

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement : DANGER

Mentions De Danger :

H225-Liquide et vapeurs très inflammables.

H319-Provoque une sévère irritation des yeux.

H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence - Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

Conseils de prudence - Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence - Stockage

Aucun(s)

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale

2.3. Autres Dangers

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 3 sur 13

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) No 1272/2008	NUMEROS
			INDEX CE CAS Enregistrement
Propane-2-ol	< 25%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	603-117-00-0 200-661-7 67-63-0
2-Butoxyethanol	< 10%	Acute Tox. 4 (Dermal);H312 Acute Tox. 4 (Inhalation);H332 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315	603-014-00-0 203-905-0 111-76-2

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

Laver avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin

Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

Après ingestion

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 4 sur 13

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Données non disponibles

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Diluer avec beaucoup d'eau. 6.4 Référence à d'autres sections Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 5 sur 13

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Composant	No.-CAS	ValeurType d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
2-Propanol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Remarques	Valeurs limites indicatives		

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 6 sur 13

2-Butoxyethanol	111-76-2	TWA	20 ppm 98 mg/m ³	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
	Remarques	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
		STEL	50 ppm 246 mg/m ³	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
		Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
		VLCT (VLE)	50 ppm 246 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VME	10 ppm 49 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

Equipement de protection individuel

Protection respiratoire

- filtre A ou appareil respiratoire autonome; En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 7 sur 13

Gants de protection (EN 374); En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. en conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : <1

Point éclair (coupelle fermée) (°C): ≤ 21°C

Pression de vapeur : inférieure à 110 kPa (1.10 bar)

Point d'ébullition (°C) : 100

Auto-inflammation: 250°C

Hydrosolubilité : soluble

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucunes dans des conditions normales

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 8 sur 13

Propriétés dangereuses : Aucunes dans des conditions normales

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles:

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Dérivés toxiques tel que les oxydes de carbone

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Propane-2-ol

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - 5.045 mg/kg

Remarques: Effet comportemental:Temps de sommeil modifié (y compris la modification du réflexe général de posture) Effet comportemental:Somnolence (activité générale diminuée)

CL50 Inhalation - Rat - 8 h - 16000 ppm

DL50 Dermale - Lapin - 12.800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation des yeux - 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément ne pouvant être classé quant à ses effets cancérogènes selon les normes des organisations suivantes : IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérogène pour l'Homme (2-Propanol)

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 9 sur 13

Inhalation, Oral(e) - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: NT8050000

Dépression du système nerveux central, une exposition répétée ou prolongée peut causer : Nausée, Migraine, Vomissements, narcose, Somnolence, la surexposition peut causer des effets légers ou irréversibles au foie, L'aspiration peut conduire à: Oedème pulmonaire, Pneumonie

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Reins - Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme

2-Butoxyethanol

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 880 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

DL50 Dermale - Lapin - mâle - 1.060 mg/kg

(OCDE ligne directrice 402)

DL50 Intrapéritonéal - Rat - 220 mg/kg

DL50 Intraveineux - Rat - 307 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Irritation de la peau - 20 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation des yeux - 24 h

(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation (GPMT) - Cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

(OCDE ligne directrice 406)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Hamster

ovaire

Résultat: négatif

OCDE ligne directrice 474

Souris - mâle

Résultat: négatif

Cancérogénicité

IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme (2-Butoxyethanol)

Toxicité pour la reproduction

Sur la base de tests en laboratoire sur des animaux, la surexposition peut causer une ou des affections reproductives.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 10 sur 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Toxicité à dose répétée

Rat - mâle - Oral(e) - NOAEL : < 69 mg/kg - OCDE ligne directrice 408

RTECS: KJ8575000

Chez l'homme, on peut s'attendre à ce que toute exposition à un taux supérieur à 200 ppm provoque narcose, lésions rénales et hépatiques, entraîne profil sanguin anormal avec érythropénie, réticulocytose, granulocytose, leucocytose et provoque une fragilité des érythrocytes et une hématurie. L'ingestion de butoxy-2 éthanol entraîne un goût amer qui se transforme en une sensation de brûlure et est suivie d'un engourdissement de la langue indiquant une paralysie des terminaisons nerveuses sensorielles., Dépression du système nerveux central, Migraine, narcose

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Propane-2-ol

Toxicité pour les poissons

CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 9.640,00 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 5.102,00 mg/l - 24 h

Immobilisation CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 6.851 mg/l - 24 h

Toxicité pour les algues CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - > 2.000,00 mg/l - 72 h

CE50 - Algae - > 1.000,00 mg/l - 24 h

2-Butoxyethanol

Toxicité pour les poissons

Essai en statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 1.474 mg/l

- 96 h

(OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Immobilisation CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 1.550 mg/l - 48 h

(OCDE Ligne directrice 202)

Toxicité pour les algues Inhibition de la croissance CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 1.840 mg/l - 72 h

(OCDE Ligne directrice 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 11 sur 13

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

2-Butoxyethanol

Biodégradabilité aérobique - Durée d'exposition 28 d

Résultat: 90,4 % - Facilement biodégradable.

(OCDE Ligne directrice 301 B)

Remarques: Le critère de la fenêtre de 10 jours n'est pas respecté.

Rapport DBO /

DBOthéorique 88 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : 1993

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 12 sur 13

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

3

· IMDG, IATA

3

14.4. Groupe d'emballage

· ADR

III

· IMDG

III

· IATA

III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG-Pollution marine : NON

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

RENOX NETTOYANT DEMOUSTIQUEUR

Remplace la version du 09/03/2011

FDS :999-167231-040516

04/05/2016

Page 13 sur 13

- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

Toutes les sections : 04/05/2016

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.